

RÈGLEMENTATION SUR LES DÉTECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMÉE :

"Extraits du décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation "

Art.R. 129-12.- Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, est équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé. Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique.

Le détecteur de fumée doit :

- ? détecter les fumées émises dès le début d'un incendie ;
- émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie dans le seul logement où la détection a eu lieu.

Article 3 - Il doit être satisfait aux obligations du présent décret avant le 8 mars 2015.



Détecteur / avertisseur autonome de fumée

- Technologie photoélectrique pour assurer la détection des feux à combustion lente
- Bouton de test des capacités opérationnelles
- Avertisseur de batterie faible
- Batterie garantie 1 an (9V fournie)
- Respect des normes CE EN 14604
- Encombrement réduit : 11 cm
- Alarme 85 dB
- Couleur blanche



PREMIER PRIX ! BAISSÉ DE PRIX !



DÉSIGNATION	RÉF.
Détecteur / avertisseur autonome de fumée	051011

Détecteur / avertisseur autonome de fumée

- Avertissement "pile niveau faible" et défaut de haut-parleur
- Livré avec pile de 9 V et dispositif de fixation (chevilles et vis).
- Homologation: certifié NF (NFS 61-966)
- Dispositif interdisant l'installation sans piles: tout oubli est donc évité.
- Avertisseur alarme 93 dB
- Détection précoce
- Bouton de test



DÉSIGNATION	RÉF.
DAAF autonome	051010

Détecteur avertisseur autonome de fumée

Batterie lithium !

- Détection photoélectrique
- Alarme 85 dB à 3 m
- Touche de test
- Durée de vie de la batterie lithium : 10 ans



DÉSIGNATION	RÉF.
Détecteur avertisseur autonome de fumée	900600

Spray d'essai de détecteur de fumée optique

Ce spray permet de tester le bon fonctionnement des détecteurs autonomes de fumée.

Le bouton test ne servant qu'à vérifier le bon fonctionnement de l'alarme et de la charge de la pile.

- Contenance 125 ml pour 100 tests



DÉSIGNATION	RÉF.
Spray d'essai de détecteur de fumée optique	900610

Détecteur avertisseur autonome de fumée avec liaison radio "réseau"

Soyez averti en tout lieu !

Si un DAAF se déclenche en sous sol, l'ensemble des détecteurs reliés par radio se mettent en alarme pour informer les occupants des lieux (32 détecteurs max).

- Détection photoélectrique
- Alarme 85 dB à 3 m
- Touche de test
- Durée de vie de la batterie lithium : 2 ans
- Fréquence radio : 868 MHz
- Norme EN14604



DÉSIGNATION	RÉF.
Détecteur avertisseur autonome de fumée avec liaison radio "réseau"	900606

Détecteur autonome d'inondation

Dès que des points de contact entrent en contact avec de l'eau, un avertisseur de signal intégré déclenche un signal.

Le détecteur peut simplement être utilisé au sol dans une cuisine, salle de bain ou cave. Ainsi des endommagements, causés par des ruptures de tuyau ou des tuyaux d'eau placés de machines à laver ou à vaisselle, peuvent être détectés et évités par des interventions rapides. Il est également possible de l'intégrer dans des systèmes d'alarme.

- Détection par mesure de la résistance
- Batterie alcaline 9 V
- Température d'exploitation : 0°C à 50°C
- Dimensions (en cm) : 10.2 x 6 x 3.5



DÉSIGNATION	RÉF.
Détecteur d'eau	900615